

## Message du Président Réouverture de la navigation



**INFORMATION CORONAVIRUS** **COVID-19**

### PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES



- Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique
- Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir
- Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter
- Eviter de se toucher le visage
- Respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres
- Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades

En complément de ces gestes, porter un masque quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée

[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](http://GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS) **0 800 130 000** (appel gratuit)

WJ-014-001-2003 - 20 mars 2020

Bonjour à toutes et à tous,

Vous avez été destinataire de la brève de ponton n°2020-13 vous informant de ce que nous restions dans l'attente de l'arrêté préfectoral autorisant, à titre dérogatoire, les activités nautiques et de plaisance dans les Alpes Maritimes.

Cet arrêté n°2020-306 est paru hier soir très tard et autorise donc, l'accès aux plages de la commune de Nice et les sports nautiques individuels et de plaisance.

Les dispositions détaillées dans la brève de ponton du 13 mai entrent donc en application.

Pour mémoire, les sorties se font sur réservation, soit auprès de notre secrétaire Sylviane, soit sur le Doodle aviron, dans les créneaux horaires impératifs définis.

Pour rappel vous devez vous présenter en tenue, l'accès des vestiaires étant interdit.

Enfin, dernière bonne nouvelle, si le tank à ramer reste fermé jusqu'à nouvel ordre, l'accès à la plage est autorisé pour se baigner, sans pouvoir y stationner.

Je vous souhaite une bonne Fin de semaine et ai le plaisir de vous dire « à bientôt sur les pontons ».

Merci d'avance.

*Gilles CHATENET*

*Président du Club Nautique de Nice*